



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents :

Monsieur	Michel Côté	Maire
Madame	Dolorès Bélanger	Conseillère, siège no 1
Madame	Myleine Gauthier	Conseillère, siège no 2
Madame	Francine Bezeau	Conseillère, siège no 3
Madame	Marie-France Dupont	Conseillère, siège no 4
Monsieur	Réginald Dionne	Conseiller, siège no 5
Madame	Carole Ferraris	Conseillère, siège no 6

Madame Annie Fraser, directrice-générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-06-93 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3. ADMINISTRATION

3.1. AUTORISER LE PAIEMENT FINAL DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT 2002-06-EAU POTABLE

3.2. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 20-04-60 – CONCERNANT LA FERMETURE TEMPORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées en mai 2020 (annexe 1)*

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

4.1.3. *Engagements des dépenses*

4.1.4. *Autorisation de paiement des dépenses (annexe 2)*

4.1.5. *Suivi des dépenses en lien avec le budget 2020*

4.2. AUTORISER L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

4.3. ACHAT DE RÉSERVOIRS DE DIESEL CLAIR ET MAZOUT

5. TRAVAUX MUNICIPAUX

- 5.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
 - 5.2. PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TECQ 2019-2023
 - 5.3. CARRIÈRE ENTRETIEN DU CHEMIN
 - 5.4. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX VISÉS POUR LE PROJET CHEMIN DU PORTAGE
 - 5.5. FRAIS EXIGIBLE POUR OUVERTURE DU DOSSIER AU MDDELCC – CHEMIN DU PORTAGE
 - 5.6. DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE POUR L'ENVOI DU DOSSIER CHEMIN DU PORTAGE AU MINISTÈRE (MDDELCC)
 - 5.7. AUTORISATION DE PASSAGE POUR MUNICIPALITÉ DE PADOUE
 - 5.8. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA COMPAGNIE TETRA-TECH POUR L'ACTUALISATION DU PLAN D'INTERVENTION
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-02-CONCERNANT L'APPLICATION SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS
 - 6.2. DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2020-02
 - 6.3. AJOUT D'UNE SIGNALISATION «ATTENTION À NOS ENFANTS»
 7. URBANISME
 8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. DON POUR LA RECONNAISSANCE DES ÉLÈVES MISTRAL 2019-2020
 - 8.2. ACHAT DE FLEURS POUR BACS À FLEURS
 - 8.3. FRAIS DE DÉPLACEMENT-*CHOCOLATERIE BELJADE*
 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-06-94 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à la majorité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

Pour cette résolution, le vote est demandé ; trois (3) conseillers votent contre cette résolution, soit mesdames Bélanger et Bezeau ainsi que monsieur Dionne et quatre (4) votent pour, incluant le maire.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. AUTORISER LE PAIEMENT FINAL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2002-06-EAU POTABLE

20-06-95 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction a procédé au paiement final du règlement d'emprunt 2002-06 échéant le 13 juillet 2020 - Réservoir d'eau potable au montant de 62 900 \$ avec l'Excédent de fonctionnement affecté *Aqueduc et Égout*.

Adoptée

3.2. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 20-04-60 – CONCERNANT LA FERMETURE TEMPORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

20-06-96 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution 20-04-60 concernant la fermeture temporaire du bureau municipal pour la réouverture du bureau municipal à partir du 1^{er} juin seulement sur rendez-vous pris au préalable avec la secrétaire de la municipalité au numéro de téléphone habituel.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées en mai 2020 (annexe 1)*

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
MAI. 2020	Rémunération (brute) employés et élus municipaux (26 avril au 30 mai 2020)	47 026.57 \$

Adoptée

4.1.3. *Engagements des dépenses*

20-06-97 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager les dépenses suivantes pour un montant total de 28 534.00 \$, taxes en sus.

1.	ADMINISTRATION	
	Divers	<u>100.00 \$</u>
	TOTAL D'ADMINISTRATION :	100.00 \$
2.	VOIRIE	
	Clés Medeco	120.00 \$
	Toile asphalte pour Western	355.00 \$
	Revêtement antirouille Jaune Caterpillar 17/L	329.00 \$
	Abat-poussières	12 000.00 \$
	Asphalte chaude	12 500.00 \$
	Écho Tech – Mesure de boues (étangs)	1 425.00 \$
	Fournitures sanitaires	325.00 \$
	Outils de jardinage	300.00 \$
	Paillis (copeaux de cèdres)	80.00 \$
	Teinture (Table de pic nic, rampe biblio, etc.)	500.00 \$
	Divers	500.00 \$
	TOTAL VOIRIE :	28 434.00 \$

3. AUTRES AUTORISÉ PAR LA DIRECTION ET LE MAIRE
(DÉLÉGATION DE POUVOIR/URGENCE)

TOTAL ENGAGEMENT DE DÉPENSES DE JUIN 2020:

28 534.00 \$

Adoptée

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses (annexe 2)

20-06-98

Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 28 357.24 \$. (Annexe 2)

Adoptée

4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2020

Suivi du budget et Dépenses						
Mai 2020						
Charges						
				Budget	Dépenses	%
ADM générale						
	Conseil			66 879 \$	22 906.27 \$	34.25 %
	Gestion financière et administrative			191 927 \$	78 112.40 \$	40.70 %
	Greffe-Élections			4 625 \$	\$	0 %
	Évaluation			29 109 \$	12 564.30 \$	43.16 %
	Gestion personnel			20 396 \$	8 513.85 \$	41.74 %
	Autres/Concierge			36 872 \$	12 312.55 \$	33.39 %
ADM générale (moyenne utilisée)				349 808 \$	134 409.37 \$	38.42 %
Sécurité publique						
	Police			49 105 \$	\$	0 %
	Sécurité incendie			75 564 \$	26 202.49 \$	34.68 %
	Sécurité civile			11 094 \$	10 115.96 \$	91.18 %
Sécurité publique (moyenne utilisée)				135 763 \$	36 318.45 \$	26.75 %
Transport						
	Voirie municipale			226 252 \$	41 476.75 \$	18.33 %
	Enlèvement de la neige			257 364 \$	140 172.54 \$	54.46 %
	Éclairage des rues			10 000 \$	5 837.31 \$	58.37 %
	Circulation et stationnement			\$	\$	%
	Transport collectif			14 470 \$	4 823.22 \$	33.33 %
Transport (moyenne utilisée)				508 086 \$	192 309.82 \$	37.85 %
Hygiène du milieu						
	Approvisionnement et traitement de l'eau			24 607 \$	9 319.61 \$	37.87 %
	Réseau distribution de l'eau			24 070 \$	9 989.78 \$	41.50 %
	Traitement eaux usées			26 193 \$	6 050.36 \$	23.10 %
	Réseau d'égouts			20 179 \$	6 880.62 \$	34.10 %
	Matières résiduelles			121 808 \$	45 929.69 \$	37.71 %
Hygiène du milieu (moyenne utilisée)				216 857 \$	78 170.06 \$	36.05 %
Santé et bien-être				7 500 \$	4 841.00 \$	64.55 %
	Aménagement, urbanisme et zonage			33 459 \$	9 570.45 \$	28.60 %
	Promotion et développement économique			3 333 \$	753.77 \$	22.62 %
Aménagement, urbanisme et développement (moyenne utilisée)				36 792 \$	10 324.22 \$	28.06 %
Loisirs, Halte routière, culture						
	Salle paroissiale			14 088 \$	5 045.92 \$	35.82 %
	Loisirs			42 917 \$	16 329.91 \$	38.05 %
	Loisirs inter municipal			45 276 \$	12 944.37 \$	28.59 %
	Halte routière			4 491 \$	2 391.36 \$	53.25 %
	Autres			14 914 \$	4 971.26 \$	33.33 %

Loisirs, Halte routière (moyenne utilisée)	121 686 \$	43 149.93 \$	35.46 %
Activités culturelles			
Bibliothèque - 1er étage	6 702 \$	3 128.84 \$	46.69 %
Centre multiculturel - 2ème étage	12 300 \$	1 983.22 \$	16.12 %
Activités culturelles (moyenne utilisée)	19 002 \$	5 112.06 \$	26.90 %
Frais de financement			
Intérêts	64 406 \$	5 549.59 \$	8.62 %
Autres frais de financement	10 878 \$	387.06 \$	3.56 %
Total des frais de financement	75 284 \$	5 936.65 \$	7.89 %
Total des charges	1 470 778 \$	510 571.56 \$	34.71 %
Affectations			
Activités d'investissement			
Achat camions et équipements	135 000 \$	122 992.85 \$	91.11 %
Bibliothèque & Centre multiculturel			%
Édifice municipal			%
Salle communautaire	9 500 \$	\$	%
Aqueduc		18 482.06 \$	%
Égouts			%
Chemin local 1 & 2		62 985.65 \$	%
Chemin local 1 & 2-Phase 2		9 022.92 \$	
Réseau rue Laurent-Thibeault		6 036.83 \$	
Érosion - Chemin du Portage		77.00 \$	%
Total activités d'investissement	144 500 \$	219 597.31 \$	151.97 %
Excédent (Déficit) accumulé			
Remboursement en capital-Mun	54 625 \$	-32 800.00 \$	-60.05 %
Remboursement en capital-Gouv	136 075 \$	45 700.00 \$	33.58 %
Total excédent (Déficit) accumulé	144 128 \$	12 900.00 \$	8.95 %
Excédent de fonctionnement non affecté	(46 572 \$)		
Total des affectations	288 628 \$	232 497.31 \$	80.55 %

4.2. AUTORISER L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE

Reporté

4.3. ACHAT DE RÉSERVOIRS DE DIESEL CLAIR ET MAZOUT

Reporté

5. TRAVAUX MUNICIPAUX

5.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Titre du projet : 9035-018 Réfection de voirie RIRL phase 2 – 6^e rang et Chemin du portage

ATTENDU QUE a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

- ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;
- ATTENDU QUE** s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;
- ATTENDU QUE** choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS :

- 20-06-99 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, appuyée par madame Marie-France Dupont, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Angèle-de-Mérici autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

5.2. PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

- 20-06-100 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité :

QUE : la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE : la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE : la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE : la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE : la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

5.3. CARRIÈRE ENTRETIEN DU CHEMIN

20-06-101 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la facture de déneigement du chemin de la carrière au montant de 1 318 \$ soit payée avec les dividendes qui proviennent de l'exploitation de celle-ci.

Adoptée

5.4. ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX VISÉS POUR LE PROJET CHEMIN DU PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement exige une étude de caractérisation des milieux visés signée par un professionnel et réalisée selon le guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (MELCC, 2015) ;

CONSIDÉRANT QUE cette caractérisation doit être faite pour la zone des travaux aux plans et devis afin de déposer une demande au MDDELCC.

20-06-102 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Enviro-Mer pour les travaux de caractérisation du Chemin du Portage du dossier #13813 du MSP au coût de 1 750.00 \$, taxes en sus étant le plus bas soumissionnaire reçus et conforme.

Adoptée

5.5. FRAIS EXIGIBLE POUR OUVERTURE DU DOSSIER AU MDDELCC – CHEMIN DU PORTAGE

20-06-103 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de défrayer les frais exigibles (Art. 2 par. 1 b en vertu de la LQE) au montant de 3 462.00 \$, taxes en sus pour l'ouverture du dossier du projet Chemin du Portage avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Adoptée

5.6. DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE POUR L'ENVOI DU DOSSIER CHEMIN DU PORTAGE AU MINISTÈRE (MDDELCC)

20-06-104 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseiller que madame Annie Fraser, directrice-générale secrétaire trésorière soit autorisée au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridci à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Pour le projet suivant : Chemin du Portage portant le numéro 13813 au MSP.

Adoptée

5.7. AUTORISATION DE PASSAGE POUR MUNICIPALITÉ DE PADOUE

20-06-105 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage à la Municipalité de Padoue sur les Chemins Détour-Beaulieu et Jean-Lévesque, le Rang 2 Cabot ainsi que sur la route Fournier lors des travaux qui seront exécutés dans le Chemin Kempt Sud pour une période de 18 semaines, la municipalité de Padoue s'engage alors à remettre en état les chemins utilisés lorsque tous les travaux seront terminés.

Adoptée

5.8. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE LA COMPAGNIE TETRA-TECH POUR L'ACTUALISATION DU PLAN D'INTERVENTION

20-06-106 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la compagnie Tetra-Tech pour l'actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées au montant de 5 475 \$, taxes en sus.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-02-CONCERNANT L'APPLICATION SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS

Règlement 2020-02 – Application sur l'encadrement des chiens

CONSIDÉRANT la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002, a. 1,2^e al.) le 3 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Le gouvernement québécois a affirmé qu'il croit que les moyens proposés dans ce règlement permettront non seulement de réduire le nombre de blessures et d'attaques, mais également d'éviter certains incidents tragiques ;

CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues aux municipalités locales dans l'application adéquate de ce nouveau règlement provincial entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 4 mai 2020 lors d'une séance ordinaire du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU' un projet de ce règlement a été adoptée lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020 ;

Une exemption de lecture a été demandée.

POUR CES MOTIFS :

20-06-107 Il est proposé par madame Carole Ferraris, appuyé par madame Marie-France Dupont et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement qui se lit comme suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est intitulé « Règlement d'application sur l'encadrement des chiens » de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici et porte le numéro 2020-02.

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le terme « Municipalité » désigne la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

Le terme « conseil » désigne le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

Le territoire visé par ce règlement est le territoire couvert par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

4. APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'application du présent règlement est confiée au fonctionnaire désigné par résolution du conseil. Le conseil peut nommer, par résolution, toute autre personne pour remplacer ou seconder le fonctionnaire désigné en cas de besoin.

5. FRAIS ANNUELS D'ENREGISTREMENT ET DE MÉDAILLE

Les frais d'enregistrement et de médaille pour chaque chien sont les suivants :

- Enregistrement d'un chien (incluant la médaille) : 25 \$
- Renouvellement annuel : 10 \$
- Remplacement d'une médaille perdue : 10 \$

Ces frais annuels sont payables au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année et ce, par chien.

Ces frais ne sont pas remboursables ni transférables à un autre chien. Lors du changement du propriétaire ou du gardien du chien, celui-ci doit effectuer un nouvel enregistrement et y acquitter les frais inhérents.

Chaque chien doit avoir chacun une médaille distincte.

Le propriétaire ou le gardien du chien doit acquitter ces frais pour l'acquisition de la médaille auprès de la Municipalité et ce, en vertu du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Ces frais ne sont pas remboursables et la médaille n'est pas transférable à un autre chien.

En cas de perte de la médaille, le propriétaire ou le gardien du chien doit se procurer une nouvelle médaille auprès de la Municipalité et défrayer les frais qui en découlent.

6. FRAIS DE GARDE

Les frais de base pour la garde par chien sont de 20 dollars incluant les taxes par jour. Ces frais de base sont entièrement à la charge du propriétaire ou le gardien du chien qui doit le payer à la Municipalité.

Ces frais de base pour cette garde excluent toute autre exigence ou ordonnance demandée par la Municipalité.

Des frais supplémentaires peuvent être applicables et sont entièrement à la charge du propriétaire ou du gardien du chien qui devront être payés à la Municipalité. Ces frais sont ceux engendrés par une saisie lors de la garde assumée par la Municipalité qui incluent notamment les soins vétérinaires, les traitements nécessaires pendant la saisie ainsi que l'examen par un médecin vétérinaire, le transport, l'euthanasie ou la disposition du chien.

Ces frais ne sont ni remboursables ni transférables à un autre chien.

7. DÉSIGNATION DU MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

La Municipalité peut désigner un médecin vétérinaire qui peut être différent lors de chaque intervention nécessaire aux fins de l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

8. RESPONSABILITÉ, INFRACTIONS ET RECOURS

Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'un ou l'autre des articles du présent règlement doit payer, outre les frais, une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

En cas de récidive, les montants minimal et maximal des amendes prévues par la présente section sont portés au double.

Toute poursuite intentée à la suite d'une infraction au présent règlement est prise conformément au Code de procédure pénale.

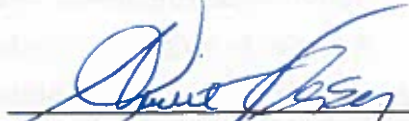
Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, une infraction séparée et la pénalité édictée pour cette infraction peut être imposée pour chaque jour que dure l'infraction.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Michel Côté, maire



Annie Fraser, directrice-générale &
Secrétaire-trésorière

Adoptée

6.2. DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 2020-02

20-06-108 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la directrice-général, la secrétaire ainsi que le chef d'équipe comme fonctionnaires désignés pour l'application du règlement 2020-02.

Adoptée

6.3. AJOUT D'UNE SIGNALISATION « ATTENTION À NOS ENFANTS »

20-06-109 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité d'ajouter une signalisation « Attention à nos enfants » dans le rang du Lac Paquet.

Adoptée

7. URBANISME

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DON POUR LA RECONNAISSANCE DES ÉLÈVES MISTRAL 2019-2020

20-06-110 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un don de 25 \$ pour la reconnaissance des élèves du Mistral 2019-2020.

Adoptée

8.2. ACHAT DE FLEURS POUR BACS À FLEURS

20-06-111 Sur la proposition de madame Carole Ferraris, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de **Jardin La Folie Bergère** au montant de 140 \$, taxes en sus pour des bacs à fleurs.

Monsieur Michel Côté, maire se retire de la salle étant en conflit d'intérêt pour cette résolution.

Adoptée

8.3. FRAIS DE DÉPLACEMENT-CHOCOLATERIE BELJADE

20-06-112 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des frais de déplacement de 100 \$ pour une activité avec la **Chocolaterie Beljade** le 27 juin prochain en collaboration avec le Comité du 150^e la suite.

Mesdames Ferraris et Gauthier se retire de cette résolution car elles sont en conflits d'intérêts dû au fait qu'elles font parties du Comité du 150^e.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

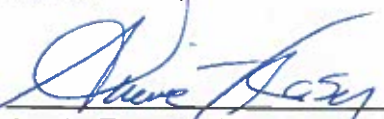
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

20-06-113 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 20 h 35, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

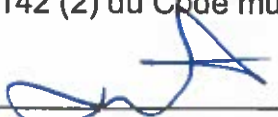


Michel Côté, maire



Annie Fraser, directrice-générale &
Secrétaire-trésorière

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire



DATE	#PRE	\$PRELEV	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
						#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL TAXE
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC						
BELL25 BELL MOBILITE INC.											
31-05-20	538	48.25-	54 11200 000								
MAI2020		48.25	.00	55	13100 000						
CAP50 LA CAPITALE											
31-05-20	539	388.06-	54 11200 000								
MAI 2020		388.06	.00	55	13100 000						
FONDS50 FONDS DE SOLIDARITE FTQ											
31-05-20	540	1,514.34-	54 11200 000								
AVRIL2020		1,514.34	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-05-20	541	1,029.49-	54 11200 000								
611802282339		1,029.49	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-05-20	542	661.35-	54 11200 000								
624402192274		661.35	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-05-20	543	905.39-	54 11200 000								
631602182975		905.39	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-05-20	544	1,611.57-	54 11200 000								
631602182976		1,611.57	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-05-20	545	747.77-	54 11200 000								
631602182977		747.77	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-05-20	546	476.37-	54 11200 000								
631602182978		476.37	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-05-20	547	332.74-	54 11200 000								
631602182979		332.74	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-05-20	548	28.94-	54 11200 000								
638802173233		28.94	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-05-20	549	188.09-	54 11200 000								
639702163638		188.09	.00	55	13100 000						
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-05-20	550	26.00-	54 11200 000								
682002362597		26.00	.00	55	13100 000						
MINI50 MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC											
31-05-20	551	12,183.20-	54 11200 000								
AVRIL 2020		12,183.20	.00	55	13100 000						

DATE 31-05-2020 15:14:01
 IMPRIME LE: 01-06-2020
 MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES

PAGE 6

PERIODE: 2020 - 5

#SEQ JOURNAL: 723

DATE	#PRE	PRELEV MONTANT	#G/L BANQ ESCOMPTE	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS				
				#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL TAXE
PR3 EMPRUNT POUR CHEMIN LOCAL 1&2										
31-05-20	552	2,622.09-	54 11200 000							
	INTÉRÊT MAI	2,622.09	.00	55 13100 000						
RECE50 RECEVEUR GENERAL DU CANADA										
31-05-20	553	5,190.95-	54 11200 000							
	AVRIL 2020	5,190.95	.00	55 13100 000						
TELU50 TELUS QUEBEC										
31-05-20	554	68.13-	54 11200 000							
	MAI 2020	68.13	.00	55 13100 000						
TELU50 TELUS QUEBEC										
31-05-20	555	709.99-	54 11200 000							
	MAI2020	709.99	.00	55 13100 000						
VISA50 SERVICES DE CARTES DESJARDINS										
31-05-20	556	172.26-	54 11200 000							
	MAI 2020	172.26	.00	55 13100 000						

	19 PRELEV.	28,904.98-			.00					
TOT. FACT.		28,904.98	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	28,904.98-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	28,904.98	
*** TOTAL ***			.00	

DATE	#CHQ	SCHEQUE MONTANT	#G/L BANQ ESCOMPTE	TAXE #G/L-C/F	TOTAL #G/L-ESC	REPARTITIONS				
						#G/L-DEP	\$DRPENSE	TFS/TVH	TVP	RECL. TAXE
KEN50 KEN VAUTOUR										
01-05-20	7262	181.44-	54 11200 000							
	AVRIL2020	181.44	.00	55	13100 000					
FRASER50 ANNIE FRASER										
01-05-20	7263	75.88-	54 11200 000							
	AVRIL2020	75.88	.00	55	13100 000					
ALAR50 ALARME 911 RIMOUSKI INC.										
04-05-20	7264	121.37-	54 11200 000							
	94191	121.37	.00	55	13100 000					
SCF50 S.C.F.P. SECTION LOCALE 1142										
06-05-20	7265	311.45-	54 11200 000							
	AVRIL 2020	311.45	.00	55	13100 000					
URLS50 UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT BSL-URLS										
06-05-20	7266	100.00-	54 11200 000							
	2020-2021	100.00	.00	55	13100 000					
AMEN50 LES AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE INC.										
31-05-20	7267	1,241.73-	54 11200 000							
	FT34915	1,241.73	.00	55	13100 000					
BERNIE50 NADIA-JULIE BERNIER										
31-05-20	7268	28.84-	54 11200 000							
	2020-05-22	11.60	.00	55	13100 000					
	MAI2020	17.24	.00							
BURE50 BUREAU EN GROS										
31-05-20	7269	36.77-	54 11200 000							
	46972-12MAI	36.77	.00	55	13100 000					
BUAN25 BUANDERIE BLANCHON										
31-05-20	7270	81.48-	54 11200 000							
	117334	20.37	.00	55	13100 000					
	117395	20.37	.00							
	117435	20.37	.00							
	117481	20.37	.00							
BRANDT50 BRANDT										
31-05-20	7271	384.02-	54 11200 000							
	9703099	384.02	.00	55	13100 000					
CENT50 LA COOP PURDEL										
31-05-20	7272	27.48-	54 11200 000							
	FCK0309719	13.74	.00	55	13100 000					
	FCK0309725	13.74	.00							
CEGEP50 CÉGEP DE SAINT-LAURENT										
31-05-20	7273	6,381.11-	54 11200 000							
	13723	6,381.11	.00	55	13100 000					
CARQ50 LES DISTRIBUTIONS M.M.T. INC.										

DATE	#CHQ	\$CHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL. TAXE	DEP. NET
MRCM50 MRC DE LA MITIS											
31-05-20	7287	26.88-	54 11200 000								
	37160	26.88	.00	55	13100 000						
MUN150 MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT											
31-05-20	7288	180.00-	54 11200 000								
	3710	360.00	.00	55	13100 000						
	3712	180.00-	.00								
MACP50 MACPEK INC. -RIMOUSKI											
31-05-20	7289	247.87-	54 11200 000								
	40279314-00	16.47	.00	55	13100 000						
	40279345-00	231.40	.00								
MALL50 MALLETTTE											
31-05-20	7290	8,364.43-	54 11200 000								
	30-04-2020	8,364.43	.00	55	13100 000						
META75 METALIUM DIVISION RIMOUSKI											
31-05-20	7291	229.48-	54 11200 000								
	RPRIM-165492	229.48	.00	55	13100 000						
QUIN50 QUINCAILLERIE CENTRE-VILLE INC											
31-05-20	7292	2.29-	54 11200 000								
	1556401	2.29	.00	55	13100 000						
REGI75 AVIS DE MUTATION											
31-05-20	7293	5.00-	54 11200 000								
	202001113376	5.00	.00	55	13100 000						
SECU50 SECURITE MEDIC											
31-05-20	7294	212.27-	54 11200 000								
	466364	212.27	.00	55	13100 000						
TOIL50 LES TOILES B.S.L.											
31-05-20	7295	354.12-	54 11200 000								
	38758	354.12	.00	55	13100 000						
XERO50 XEROX CANADA LTEE											
31-05-20	7296	189.26-	54 11200 000								
	F55818999	189.26	.00	55	13100 000						
SANI25 SANI-MANIC INC.											
31-05-20	7301	1,083.39-	54 11200 000								
	047813	1,083.39	.00	55	13100 000						
SCP50 S.C.P.P. SECTION LOCALE 1142											
31-05-20	7302	393.71-	54 11200 000								
	MAI 2020	393.71	.00	55	13100 000						
ALAR50 ALARME 911 RIMOUSKI INC.											
31-05-20	7303	252.84-	54 11200 000								
	96455	252.84	.00	55	13100 000						

DATE 31-05-2020 15:14:00
 IMPRIME LE: 01-06-2020
 MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

JOURNAL DES DEBOURSES

PAGE 4

PERIODE: 2020 - 5

#SEQ JOURNAL: 722

DATE	#CHQ	SCHEQUE MONTANT	#G/L BANQ ESCOMPTE	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS									
				#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL. TAXE	DEP. NET				
		38 CHEQUES			28,357.24-		.00								
		TOT. FACT.		.00	28,357.24		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	28,357.24-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	28,357.24	
		*** TOTAL ***		.00